

A photograph of a forest floor covered in fallen autumn leaves in shades of yellow, orange, and brown. Some green leaves are still visible. Moss is growing on tree trunks and branches. The scene is lit with natural light, creating a soft, dappled effect.

Le Bulletin de Saint-Paul

Janvier 2024 - n° 74

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25



Mail : accueil@mairie-stpaul87.fr
infos@mairie-stpaul87.fr

Site internet : <https://mairie-stpaul87.fr>

Facebook : *Mairie Saint-Paul, en Limousin*
([facebook.com](https://www.facebook.com/mairie-stpaul87))

Application CityAll : Télécharger l'application CityAll - le citoyen connecté par Lumiplan

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h.

La mairie est fermée le samedi matin

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoints : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS

Madame la Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO**
reçoivent sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Stéphane DELAUTRETTE
stephane.delautrette@assemblee-nationale.fr
05 55 08 14 15

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque@mairie-stpaul87.fr

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblat : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU - Tél. : 05 55 56 22 44

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 12h00 - Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :

11, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.

Tél. 05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Petite Enfance : Animatrice : Carolina POUPON

Permanence à la mairie : les mardis de 15h à 19h.

Tél. : 05 55 09 71 25

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.
C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul

Tél. : 05 55 00 46 64

Lundi	9h-11h45
Mardi	Fermé
Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h15
Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15

SYDED : **Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri, le recyclage et le compostage :

ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Maison France Services

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Tél. 05 19 09 00 70

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblat :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblaf@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique

Site de Saint-Paul
Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr
Site internet : www.tourisme-noblaf.fr

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Édito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 8

Travaux

p. 9 à 10

Divers

p. 11 à 12

La Vie de la Commune

p. 13 à 17

Du côté des écoles

p. 18

Associations

p. 19 à 23

Agenda 1^{er} semestre 2024

p. 24

Printemps Culturel

p. 24

Comice agricole

p. 24

État Civil

p. 25

Histoire

p. 26 à 27

Le Bulletin
de Saint-Paul

Janvier 2024 - n° 74

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



Une année vient de s'achever et si les phénomènes climatiques, énergétiques et politiques sont des phénomènes mondiaux, les communes sont directement touchées par leurs conséquences, tant économiques que sociales, dont les coûts peuvent être considérables. Cela touche aussi bien la gestion des espaces naturels, l'agriculture, l'habitat, le cadre de vie, la qualité de l'eau, la gestion des déchets, et les risques sanitaires pour les populations.

Face à ces problématiques, et pour en réduire l'impact, les collectivités doivent s'adapter. Le conseil municipal, bien conscient de ces enjeux, garde le cap et poursuit ses projets. Malgré les contraintes du budget, nous avons maintenu une

situation financière très saine, qui nous permet d'envisager sereinement l'avenir. Nous continuons à nous mobiliser pour répondre aux besoins des habitants de la commune, et les anticiper. Notre principal objectif reste de vous accompagner au mieux dans votre vie quotidienne, dans le sens d'un développement durable, au sens strict de cette expression par ailleurs souvent galvaudée.

Nous élaborons actuellement le nouveau PLU, qui dessinera le Saint-Paul des quinze prochaines années. Vous avez pu participer à la réunion publique et une boîte à idées est toujours ouverte à la mairie.

La réflexion sur l'aménagement du bourg, et notamment de la RD 12, avance également. Une réunion publique aura lieu prochainement pour vous présenter la feuille de route.

Petit à petit, nous réalisons nos promesses de campagne. Nous sommes à la moitié de ce mandat, et de nombreuses réalisations ont déjà été faites : l'ouverture du salon d'esthétique et de la boucherie, l'inauguration des logements adaptés de l'ODHAC, l'aménagement de la cour de l'école, l'isolation et la réfection du bâtiment de l'agence postale, la modernisation de l'éclairage public, la réfection du clocher ... sans parler des travaux du quotidien d'entretien de la voirie, d'entretien, de rénovation énergétique et de mise aux normes des bâtiments communaux.

En ce qui concerne la jeunesse, le premier conseil municipal des enfants est en place et a commencé des actions. Nous continuons à accompagner les projets de l'école, et la démarche d'approvisionnement en produits locaux et issus de l'agriculture biologique pour la restauration scolaire nous a permis d'atteindre le niveau 2 du label Territoire Bio Engagé.

Je tiens à saluer l'engagement de nos agents communaux, et remercier les responsables et tous les bénévoles des associations, qui forment le socle de la communauté. Vous verrez au fil des pages la richesse de ce qu'ils nous proposent tout au long de l'année.

Au début de cette nouvelle année, je voudrais rappeler les valeurs républicaines qui sont le ciment de notre société : liberté, égalité, fraternité. Elles ont été mises à mal par le vote de la « loi immigration », qui fait entrer dans le droit l'idéologie de l'extrême droite, et qui ne changera rien sur le contrôle des flux, tant qu'on ne s'attaquera pas aux raisons des départs des migrants. Cet enjeu dépasse le cadre national, mais il est de notre responsabilité collective de préserver les fondements d'une société ouverte et humaniste. Le 9 juin auront lieu les élections européennes ; elles sont souvent boudées, et donc favorables aux discours de haine des populistes. Ne laissons pas certains décider d'une société qui renierait nos valeurs.

Une année qui commence, c'est une promesse pour l'avenir. Avec le conseil municipal, je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2024, qu'elle vous apporte la santé, des moments de bonheur partagés, et une vie douce et sereine à Saint-Paul.

Josiane Rouchut



Josiane Rouchut, Maire,
le Conseil Municipal de Saint-Paul,
le Conseil Municipal des Enfants
vous souhaitent une belle et heureuse année
et sont heureux de vous convier
à la cérémonie des vœux
le samedi 27 janvier 2024 à 18h30
Salle de l'Anguienne

Deux centenaires à Saint Paul

Il fait bon vivre à Saint-Paul, et vivre longtemps !

Deux de nos concitoyens ont fêté leur centième anniversaire à la fin de l'année 2023.

André Caillaud est né le 19 octobre 1923, et c'est un centenaire en bonne forme, qui vit toujours dans sa maison à Lauzelle, auprès de son fils Christian. Son autre fils, son petit-fils sont aussi installés sur l'exploitation, et les autres membres de la famille ne sont pas bien loin. Si son centième anniversaire a été l'occasion d'une grande fête familiale, la commune aussi a tenu à honorer son centenaire. Madame la Maire et des membres du conseil municipal sont allés lui offrir un plateau de gourmandises pour continuer à profiter de cette vie bien remplie. L'esprit toujours alerte, il raconte l'arrivée de l'électricité, l'invention qui l'a le plus marqué, du machinisme agricole, du téléphone, de la télévision... André Caillaud a aussi été conseiller municipal pendant quatre mandats, et il connaît plein d'anecdotes sur l'histoire de la commune, qu'il distille avec humour.



André Caillaud entouré de Nicole Berger, Josiane Rouchut, Yves Pauzat et Frédéric Lemarchand

Cent ans de mémoire, cent ans d'actions, cent ans d'histoire... ça ne se fête pas tous les jours ! Et c'est avec un verre de champagne que tous ont trinqué à la longévité et à la santé d'André.



Yves Pauzat et Josiane Rouchut avec Mme Gabrielle Faucher, son fils Jean-Jacques et sa belle-fille

Au mois de novembre, c'était au tour de Mme Gabrielle Faucher de souffler ses cent bougies. Elle aussi est associée à l'histoire de la commune, puisqu'elle fut secrétaire de mairie après la guerre, sous le mandat de M. Soullignac. Après une parenthèse en Creuse où son mari s'est installé pendant quelques années, toute la famille est revenue à Saint-Paul, dans cette maison de la rue d'Artrat où s'étalent les souvenirs de toute une vie.

Si elle n'a plus la force physique et les yeux de sa jeunesse, elle est toujours dans sa maison, où tout a été mis en place pour qu'elle puisse continuer à y vivre en toute sécurité.

Une belle fête familiale a été organisée pour célébrer cet anniversaire si particulier. Et pour marquer ce jour exceptionnel, madame la Maire, ainsi que deux conseillers municipaux, Yves Pauzat et Julien Demnet, venu en voisin, sont allés lui adresser leurs félicitations et lui remettre des fleurs et quelques gourmandises.

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre 2023

COMPTE RENDU DU 19 SEPTEMBRE 2023

PRÉSENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE CHABRELY

M. COMPOINT de la société REDEN, et M. DUBOIS, propriétaire, présentent le projet, dont le permis de construire a été déposé en décembre 2022. Par rapport au projet initial, il y a des évolutions, avec une hauteur de panneaux plus élevée, qui nécessitera des ancrages béton, remettant en question la réversibilité de l'installation. Il y aurait 57 800 panneaux, d'une hauteur de 2.50 m à 4.50 m, sur une surface d'une vingtaine d'hectares environ. Les élus font part de leur intérêt pour le développement du photovoltaïque, mais estiment qu'il faut privilégier les toitures, comme l'ont fait la plupart des agriculteurs de la commune. A ce titre, le conseil avait émis un avis défavorable à la demande formulée par la DDT, avis réitéré lors du comité ERC à la chambre d'agriculture. *[comité ERC : Éviter Réduire Compenser]*. Les élus ne sont pas favorables à des panneaux photovoltaïques au sol sur des terres arables, *peu compatibles avec l'idée d'une production locale pour une autonomie alimentaire, et des circuits courts favorisés par la commune. Les élus s'inquiètent également d'une spéculation sur des terres devenant plus rentables à louer à ce genre de projet qu'à travailler.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT : MODIFICATION DES STATUTS

Intégration de modifications statutaires nationales, et de modifications propres à la Communauté de Communes de Noblat :

- ↳ Participation à une convention France Services.
- ↳ Participation financière à l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages (AAPMB) qui remplace l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées (ACAFPA) du canton de Saint Léonard de Noblat.
- ↳ Adhésion et participation financière à l'association de préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), dans le cadre de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

⇒ Vote : 15 voix pour

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT – RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Evolution des charges transférées liées à la modification du linéaire des chemins de randonnée inscrits au PDIPR. La plupart des communes sont concernées, notamment dans le cadre de la création du GR de pays.

Le nouveau montant de la charge transférée pour cette compétence s'élève à 1 328,75 € pour 26 575 m de sentiers pour la commune de Saint-Paul.

Le nouveau montant total des charges transférées pour la commune de Saint-Paul s'élève à 75 630 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Deux lois, votées en 2015 et 2022, précisées par le décret du 1^{er} juin 2023, imposent la désignation par chaque organe délibérant d'un référent déontologue, qui doit apporter, à chaque élu qui le saisit, son expertise en toute impartialité pour chaque questionnement lié à la déontologie. Comme la loi l'autorise, la désignation du référent a été mutualisée à l'échelle de la Communauté de Communes. Parmi la liste proposée par l'Association des Maires de France, c'est Monsieur Nicolas DESFORGES (préfet honoraire, ancien directeur général de l'AMF) qui a été retenu. Ce sera le référent de la commune jusqu'au 31 décembre 2026.

⇒ Vote : 15 voix pour

INSCRIPTION DU CIRCUIT « AUX SOURCES DE L'ANGUIENNE » AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DE LA HAUTE-VIENNE

Madame la Maire propose d'inscrire un nouveau circuit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne. C'est une boucle de 8,8 km, qui relie les communes de Saint-Paul, Saint-Denis des Murs et La Geneytouse. Une convention cadre sera signée avec le Département une fois que ce dernier aura validé la proposition de circuit.

⇒ Vote : 15 voix pour

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES EN HAUTE-VIENNE

L'avenant n°1 à la convention avait défini certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires. L'avenant n°2 prorogeait la convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, repoussait à septembre 2025 l'obligation d'avoir un accompagnateur dans tous les bus de transport scolaire, et reprécisait les modalités de financement de ces accompagnateurs, quand ils seront mis en place par les communes.

L'avenant n°3 prolonge la durée de la convention jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026. Il comprend également une revalorisation du barème des participations familiales conformément au règlement régional des transports scolaires, revalorisation étalée sur 3 ans, avec une évolution annuelle de 3.5 %.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour le programme de voirie 2024, pour un coût total de 49 980 € HT, concernant les voies suivantes : VC 14 : « La Vergnolle », VC 32 : « La Brierie », VC 33 : « La Pomélie », VC 38 : « Les Rouchilloux », VC 39 : « La Renaudie », VC 52 : « Aigueperse ».

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHANDS AMBULANTS

Des commerces itinérants s'installent régulièrement devant la salle des associations en se branchant, avec autorisation, sur le réseau électrique communal. Devant l'augmentation des coûts de l'énergie, il est institué une redevance d'occupation du domaine public de 15 € par mois pour tous les commerces itinérants utilisant le réseau électrique une fois par semaine. Cette redevance sera proratisée, soit 30 € par mois pour utilisation 2 fois par semaine, 45 € par mois pour une utilisation 3 fois par semaine et ainsi de suite jusqu'à 105 € par mois pour 7 fois par semaine.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Trop perçu de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation** : Un prélèvement de 1 461 € va être effectué sur les avances mensuelles de fiscalité.

↳ **Rentrée scolaire** : 113 élèves inscrits. Un animateur a été recruté pour la garderie et la surveillance de la cantine. 2 nouvelles bénévoles se sont proposées pour les études surveillées.

↳ **St Paul Gym** : Utilisation de la salle de motricité le mardi soir pour les séances de la passerelle-santé.

↳ **Services techniques** : Le broyeur de végétaux a été livré. Pour rappel, il a été financé à 80 % par le programme Leader de Monts et Barrages.

↳ **France Services** : Une permanence de la Maison France Services de Saint-Léonard se met en place à la mairie de Saint-Paul tous les 1^{er} lundis de chaque mois de 9H30 à 12H. Les rendez-vous se prennent directement auprès de la Maison France Services.

↳ **Aménagement du centre bourg** : Une convention a été signée avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la réalisation d'une étude d'aménagement du bourg qui va définir un schéma directeur avec phases d'aménagement. La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 6 mois pour un coût de 19 200 € TTC entièrement pris en charge par l'ANCT.

↳ **30 septembre** : Pot d'accueil des nouveaux habitants.

↳ **6 octobre** : Présentation par le Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne de l'étude d'opportunité du potentiel photovoltaïque sur le patrimoine bâti de la commune.

↳ **7 octobre** : Commission cimetière.

↳ **12 octobre** : Commission culture.

COMPTE RENDU DU 23 NOVEMBRE 2023

PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A NONTYON

Après la présentation du 3 juillet dernier, M. GOOVAERTS et Mme MONNIER font le point sur l'état d'avancement du dossier. Sur une surface d'étude totale d'environ 57 hectares, la zone d'implantation sera au final d'environ 26 hectares, pour une surface de 7 à 8 ha de panneaux. L'étude agricole préalable obligatoire est réalisée par la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne. L'étude d'impact environnemental est réalisée par le bureau d'étude TAUW. Hauteur des bas de panneaux à 1,60 m. Le projet a été présenté au pôle « ENERGIES Renouvelables » de la DDT en novembre, les remarques faites ont été prises en compte.

Le dépôt des demandes d'autorisation devrait se faire au cours du 1^{er} trimestre 2024.

ADHÉSION A L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI DE NOBLAT

Le dossier est toujours en attente de la signature du gouvernement. L'association de préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi de Noblat propose aux collectivités d'adhérer, pour un montant minimum de 50 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION SIPRAD

L'appel à cotisation du Syndicat Intercommunal de Portage de Repas à Domicile s'élève à 0,40 € par habitant pour l'année 2023, soit un total de 519,20 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES ANIMAUX

Les communes sont tenues d'avoir un service de fourrière, dont l'organisation est règlementée. Les communes qui ne disposent pas d'une fourrière règlementaire confient à la SPA l'accueil des animaux domestiques trouvés sur le territoire de la commune. En contrepartie des services rendus, la commune doit s'acquitter de la somme de 0,98 € par habitant pour l'année 2023 soit 1 220,10 €.

⇒ Vote : 15 voix pour

COTISATION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

L'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel. La commune cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne, et à son Comité des Œuvres Sociales. L'AG du COS du 22 mai 2023 a acté la suppression de la cotisation des agents, et défini de nouveaux montants et de nouveaux taux des cotisations à compter du 01/01/2024.

↳ Part patronale : **0,85 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 145 € / agent et 72,50 € pour les mi-temps sur 2 collectivités.**

↳ Cotisations de retraités : **25 €** (pas de part patronale).

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

AVANTAGES EN NATURE

Le service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat demande de produire une nouvelle délibération pour les avantages en nature. Les personnels concernés à ce jour par ce dispositif sont les agents accompagnant les enfants lors du déjeuner (ATSEM, personnel de restauration, personnel d'animation...). Pour ces personnels, les repas fournis doivent être valorisés sur leur bulletin de salaire comme avantage en nature et de ce fait, intégrés dans les bases de cotisations et imposables. La prise en compte et la valorisation de ces avantages en nature repas est définie sur les salaires des agents concernés.

Pour information, au 1er janvier 2022, la fourniture de repas à titre gratuit est évaluée par l'URSSAF à 5 € par repas, quelle que soit la rémunération perçue par le bénéficiaire.

⇒ Vote : 15 voix pour

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEHV

La commune doit désigner 1 représentant pour siéger au Secteur Territorial Energies Sud-Est du SEHV. Il est proposé de désigner Monsieur **LEMARCHAND Frédéric** pour siéger au Secteur Territorial Energies Sud-Est du SEHV à la place de Monsieur Louis CAUCHY.

⇒ Vote : 15 voix pour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2022

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, consultable par le public sur le site internet de la commune. Principaux indicateurs du service public d'eau potable :

- ✦ Il est exploité en délégation par l'entreprise Miane et Vinatier ;
- ✦ C'est un service de production, de transfert et de distribution ;
- ✦ Il dessert 5 658 habitants pour 3 193 abonnés ;
- ✦ 300 978 m³ ont été prélevés au cours de l'année 2022
- ✦ Il y a 3 captages sur le territoire desservi ;
- ✦ Le linéaire du réseau de canalisations est de 260 kilomètres au 31/12/2022 ;
- ✦ Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 s'élève à 533 187 €

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- ✦ **Bleuets de France** : La vente des bleuets de France du 11 novembre s'élève à 75 €.
- ✦ **Centenaire** : Une deuxième habitante de la commune va fêter ses 100 ans, fin novembre. En accord avec sa famille, une délégation d'élus la rencontrera le 2 décembre.

✦ **Décorations de Noël** : Elles seront installées le 9 décembre au matin.

✦ **Cérémonie des vœux et Repas des aînés** : Samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024.

✦ **Apéritif dînatoire** : Le 2 février 2024 avec les élus et le personnel communal.

✦ **Printemps Culturel 2024** : 3 spectacles : 9 mars (théâtre) – 16 mars (rencontres d'harmonies, avec l'Harmonie Municipale de Limoges) – 6 avril (cirque). Une exposition : Mme HUGUEN exposera ses créations du 9 au 16 mars 2024 à la salle des associations.

✦ **Madame la Maire donne lecture de l'arrêté de virements qui a été pris dans le cadre de la M57 – fongibilité des crédits** : + 500 € à l'article 165 (dépôts et cautionnement dépenses d'investissement) + 500 € à l'article 165 (dépôts et cautionnement recettes d'investissement).

COMPTE RENDU DU 20 DÉCEMBRE 2023

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Il s'agit de régulariser des écritures liées à des opérations d'ordre, dans le cadre du changement de nomenclature.

DÉPENSES D'ORDRE			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	DM
041	1311	Subventions DETR et DSIL	133 849,90 €
	1321		37 456,60 €
	139361	Amortissements	3 553,00 €
	139362		3 300,00 €
RECETTES D'ORDRE			
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	DM
041	13361	Subventions DETR et DSIL	88 806,50 €
	13362		82 500,00 €
	13911	Amortissements	6 358,00 €
	13913		495,00 €

⇒ Vote : 15 voix pour

BUDGET COMMUNAL – AUTORISATION DÉPENSES INVESTISSEMENT

Selon les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisation donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote du budget. Les dépenses à retenir sont de **66 135 €**.

⇒ Vote : 15 voix pour

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

TARIFS COMMUNAUX

Les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

CANTINE	2023	GARDERIE	2023
Forfait	37,75 €	Forfait mensuel 1 enfant	35,40 €
Adulte et occasionnel	6.05 €	2 ^{ème} enfant	17,70 €
		½ journée	1,82 €
		1 journée	3,55 €

⇒ Vote : 15 voix pour

GROUPEMENT DE COMMANDE DU SEHV POUR LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET DE VENTILATION.

La commune adhère au groupement de commandes du Syndicat Energies Haute-Vienne, qui expire le 30 juin 2024. Il est proposé d'adhérer au nouveau groupement de commandes présenté par le SEHV, pour un marché courant jusqu'au 30 juin 2028.

⇒ Vote : 15 voix pour

MANIFESTE CONTRE LES PLASTIQUES A USAGE UNIQUE ET LE SUREMBALLAGE

Le SYDED et l'ensemble des syndicats de traitement des déchets en France relaient un manifeste élaboré par le SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais). **Ce manifeste appelle les industries agroalimentaires, hygiène, cosmétiques et détergents et le secteur de la grande distribution, à une déplastification massive des produits émis sur le marché et à une réduction du suremballage.**

Le texte intégral du manifeste est à retrouver sur le site internet de la commune. Chaque citoyen peut le signer sur la plateforme change.org.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le préfet de la Haute-Vienne a modifié en septembre le calendrier de dépôt des demandes de subvention de l'État (DETR et DSIL) : les dossiers doivent être déposés avant le 29 décembre (février auparavant). Le bureau d'études mandaté par l'ANCT s'est plié à ce changement et vient de livrer un plan-guide avec les grands enjeux du projet d'aménagement, un séquençage des actions à mener et une estimation pour chaque fiche-action. Après présentation du livrable, les élus décident de prioriser l'axe de la RD 12. L'estimation se monte à 590 000 € HT. Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR ou DSIL).

Une demande de subvention sera également déposée auprès du Conseil Départemental, dans le cadre des CDDI (Contrats Départementaux de Développement Intercommunal), ainsi qu'éventuellement une demande dans le cadre du Fonds Vert.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

✦ **Sécurité incendie** : Les communes sont tenues de réaliser tous les 5 ans des mesures des débits et pressions sur les bornes incendies. Suite à une étude réalisée par le SIAEP des Allois, cette mission sera confiée à l'entreprise Miane et Vinatier, pour un montant de 450,00 € HT (50.00 € par borne).

✦ **Adressage** : La loi 3DS apporte une nouvelle exigence ; elle impose aux communes l'obligation de publier les adresses au sein d'une Base Adresses Locales, intégrée à la Base Adresse Nationale. La commune a signé un contrat avec la Poste, qui propose une prestation pour la certification des adresses, pour un montant de 789.11 € HT.

✦ **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** : La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été instaurée, pour les agents de la fonction publique de l'État, de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires par un décret du 31 juillet 2023. Elle vise à soutenir les agents publics face à l'inflation, et son versement a démarré en octobre 2023. Le décret du 30 octobre 2023 indique les conditions de versement de cette prime exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale. La proposition sera soumise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

✦ **Aménagement du temps scolaire** : La décision d'organisation du temps scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans. L'organisation actuelle a été mise en place à la rentrée 2021, elle doit être discutée à nouveau pour la rentrée prochaine. A l'unanimité, les élus se prononcent pour le maintien de l'organisation légale, à savoir la semaine de 4,5 jours.

✦ **Fête de Noël de l'école** : vendredi 22 décembre à partir de 19 heures.

✦ **Cérémonie des vœux le 27 janvier à 18h30 et repas des aînés le 28 à midi.**



Un broyeur pour les services techniques



La commune s'est dotée à l'automne d'un broyeur de végétaux à prise de force. Les agents utilisaient jusque-là un broyeur thermique prêté par le SYDED. Le **broyeur de végétaux à prise de force derrière tracteur** a plusieurs avantages par rapport au modèle thermique : une capacité de broyage plus grande, la possibilité de traiter une surface bien plus large et surtout sa facilité de déplacement et de transport. Les agents sont très satisfaits de cet équipement qui permet de traiter des sections jusqu'à quinze centimètres. Le broyat obtenu sert de paillage pour les différents massifs et espaces verts communaux. Cet équipement, d'un coût de 7 800 € HT, a été subventionné par le programme LEADER du PETR Monts et Barrages à hauteur de 80 %.

Four à pain

Une importante fissure est apparue sur un chaînage d'angle du four à pain. Nous avons dû prendre des mesures urgentes de sécurisation, d'une part du bâtiment, en installant un contrefort, et d'autre part des usagers, en fermant l'accès aux véhicules.



Après expertise, il a été constaté que le manque de fondement des murs, jumelé au passage répété de véhicules plus ou moins lourds, avaient fragilisé la structure de ce bâtiment du 17^e siècle.

Une réflexion conjointe avec l'association «A fleur de pierre» est engagée pour sa réparation, et afin de préserver l'intégrité du four à pain, l'utilisation du passage par des véhicules est interdite.

Coup de vent du 4 novembre

Le coup de vent de la nuit du 4 novembre a entraîné la chute de nombreuses branches et de plusieurs arbres sur la commune. Les agents sont intervenus rapidement pour dégager les arbres et sécuriser les voies. Le nouveau broyeur a montré toute son efficacité !



Réparation d'un aqueduc route du Menhir

Une détérioration importante s'est produite sur la route du Menhir au niveau du hameau du Métayer. La recherche des causes a été réalisée en régie avec l'aide de M. Lejeune de l'entreprise Miane et Vinatier. Très vite, nous avons constaté que, suite au renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable sur le secteur au printemps 2022, un aqueduc avait été sectionné. Les importantes précipitations de ces derniers mois se sont donc accumulées sous la chaussée et ont endommagé sa structure.

L'entreprise Hébras, qui avait réalisé les travaux sur les canalisations, est intervenue à ses frais pour remettre en fonction l'aqueduc, et réparer la voie communale dans les plus brefs délais. Cet incident nous a contraint de fermer momentanément la route du Métayer. Conscients de la gêne que cela a pu occasionner, nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience.



Programme de voirie

Comme ces dernières années, le programme de voirie se décomposera en deux phases.

Une première consistera à réaliser le curage des fossés et faire des saignées sur les accotements pour évacuer les eaux pluviales de la chaussée.

Les routes concernées par cette intervention sont la VC38 entre Les Rouchilloux et La Renaudie et la VC39 entre Le Queyraud et Lavaud de Cossas.

Ces travaux génèrent une grande quantité de terre. Si

vous êtes intéressé pour remblayer ou remodeler votre terrain, vous pouvez contacter la Mairie pour vous faire connaître. Il faut qu'un camion puisse accéder et sortir du lieu de déchargement.

La deuxième phase sera l'objet des travaux de revêtement de chaussée.

Ils comprendront la fin de la réalisation du revêtement [entamé en 2023] de la VC37 dans le secteur du Népoulaud, suivi de travaux de reprofilage et de point à temps (enduit localisé) sur les VC14 (Le Métayer au Petit Bosvigier), VC52 (Aigueperse), VC32 (La Briderie) et VC33 (Bellevue à La Pomélie).

Élagage

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine par les propriétaires riverains, à leur frais.

Ces propriétaires peuvent réaliser eux même ces travaux d'élagage ou les faire réaliser par une entreprise qualifiée. Dans les deux cas, une demande d'arrêt de circulation devra être faite auprès de la commune pour toutes interventions sur les voies communales.

Petits rappels sur les enjeux de l'élagage :

La sécurité routière : L'élagage participe à la sécurité en diminuant les causes d'accidents liées à une chaussée humide ou verglacée, aux chutes d'arbres et de branches,

au manque de visibilité dans les virages Il améliore la visibilité (dégagement des carrefours) et la luminosité de la route.

La préservation des réseaux aériens : L'élagage permet de préserver les réseaux filaires aériens indispensables à la continuité des services d'électricité et de fibre optique. L'enfouissement des réseaux est privilégié dans les bourgs et agglomérations mais le coût financier de cette option ne permet pas de la généraliser à l'ensemble du réseau.

La longévité de la voirie : L'élagage préserve les chaussées en supprimant le phénomène dit de la « goutte d'eau », en réduisant les chutes de matières organiques (feuilles..) et les zones d'ombre génératrices d'humidité et de gel. L'élagage prolonge ainsi la durée de vie des chaussées et constitue une optimisation des investissements.

Modification de l'éclairage public



Depuis octobre 2022, le conseil municipal a voté une modification de l'extinction de l'éclairage public, entre 22h30 et 6h dans le bourg et entre 21h00 et 6 h hors agglomération. Depuis cet automne le SEHV (Syndicat Énergie Haute-Vienne) procède à des modifications sur les postes 1 et 2 du centre bourg afin d'isoler certains secteurs et modifier en conséquence les heures d'extinction.

Par ailleurs la modernisation prévue de l'éclairage public du bas du bourg n'a pas été effectuée faute de subventions disponibles au titre du Fonds Vert pour cette année. D'autre part les récentes études reçues depuis pour le réaménagement de l'avenue de Limoges nous incitent à une certaine prudence puisque l'éclairage pourrait être impacté. Il sera probablement plus judicieux de procéder à des changements temporaires des foyers lumineux les plus énergivores.

PLU

Les travaux d'élaboration du nouveau PLU se poursuivent. Nous nous adaptons au fur et à mesure aux dispositions législatives qui évoluent sans cesse : réduction de la consommation d'espaces, règles strictes sur la possibilité d'extension de zones constructibles... Le groupe de travail, associé au bureau d'études Karthéo, a commencé à travailler sur le règlement du futur PLU.

Nous vous rappelons que, si vous êtes propriétaire d'une grange à vocation agricole, et que vous envisagez un changement de destination pour ce bâtiment, il est encore temps de venir "étoiler" ce bâtiment. Cela ne vous oblige à rien, mais vous permettra, le cas échéant, de le transformer (gîte, habitation...). En l'absence d'étoilage, aucun changement de destination ne sera possible dans les 10/15 prochaines années.

Aménagement du bourg



Conformément à son programme de 2020, la municipalité a engagé une réflexion sur l'aménagement du centre bourg. Les élus se sont d'abord rapprochés

du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) pour un diagnostic et des premières propositions d'orientations. Puis une convention a été signée avec l'ANCT (l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires) qui propose des prestations d'ingénierie gratuites pour les petites communes. Une première réunion de travail s'est tenue le 15 septembre avec le bureau d'études O+ urbanistes, mandaté par l'ANCT, sur les différentes thématiques : réduction de la vitesse, sécurité, place du piéton, renaturation... Le bureau d'études a élaboré un premier plan-guide de programmation, afin de permettre le dépôt de demandes de subvention. Le travail se poursuivra au premier trimestre avec une réunion publique et la finalisation de la feuille de route. L'étude, d'un montant de 19 800 €, est entièrement financée par l'ANCT.

Construction de la caserne de pompiers de Pierre-Bufferière

Le projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers sur le site de Chabanas progresse. Le cabinet d'architectes EPURE, de Nexon, a été retenu à la fin d'été. Le travail mené avec les services du SDIS a permis à l'architecte de mieux définir le projet et le faire coller aux besoins des futurs utilisateurs du site. L'avant-projet sommaire a été présenté le 7 décembre aux maires des communes concernées. Prochaines étapes: dépôt des demandes de subvention et consultation des entreprises. Rappelons que le projet sera financé à 40% par le Conseil Départemental, 20% par l'Etat, 10% par le SDIS. Les 30% restants sont financés par les communes du secteur d'intervention, selon une règle de calcul définie en commun : 95% pour la population et 5% pour le potentiel fiscal. Le plan de financement prévisionnel estime à 80 350 € la participation de la commune de Saint-Paul.



De nouveaux agents à la COMMUNES

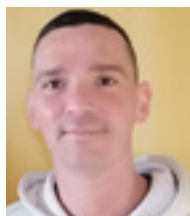
- De nouveaux agents sont entrés au service de la collectivité à la rentrée de septembre. **Johnny ETALE**, qui avait été recruté pour le remplacement de Philippe DÈGEORGES, a été intégré aux services techniques suite à la mutation de Philippe.
- **Mathieu TRAVAILLARD** a été recruté comme agent d'animation à l'école : il assure la garderie du matin et du soir, ainsi que l'animation de la pause méridienne à la cantine.
- **Jonathan DRONNEAU** a été recruté sur le poste d'entretien des locaux : restaurant scolaire, école maternelle, mairie et salles municipales.



Johnny ETALE



Mathieu TRAVAILLARD



Jonathan DRONNEAU

Projet agrivoltaïque

Valeco et le GAEC Roudaud développent depuis une année un projet agrivoltaïque sur la commune de Saint-Paul, situé à proximité de l'étang de Nontyon. Ce projet a pour objectif d'allier élevage ovin et production d'électricité photovoltaïque.

Il a été conçu avec le GAEC Roudaud et la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, et le dimensionnement du projet a été réalisé en fonction du projet agricole.

Après avoir présenté le projet au conseil municipal, Valeco souhaite rencontrer les riverains, et plus largement les habitants de la commune de Saint-Paul, pour répondre à toutes leurs interrogations sur ce projet. Valeco organisera une permanence d'information à la salle des associations le 21 février à partir de 17h30.

Les vendredis des Pro - Atelier bois



Odéys, le cluster construction et aménagement durable de Nouvelle-Aquitaine, et le PETR Monts et Barrages, ont organisé « **les vendredis des pros** » pour découvrir les **matériaux biosourcés dans la construction sous forme d'ateliers découvertes à destination des professionnels de la construction** : présentation des **filières**, découverte des **caractéristiques techniques** des matériaux, démonstrations de diverses **applications**, ateliers

pratiques, échanges entre professionnels.

L'école de Saint-Paul, qui s'est vu attribuer en 2016 le premier prix de la construction bois de Nouvelle-Aquitaine dans la catégorie enseignement et culture, a servi de cadre pour la première rencontre sur le thème du bois, le 27

octobre 2023. Une trentaine de professionnels de la filière, exploitants forestiers, architectes, artisans et constructeurs ont répondu présent.

Deux autres rendez-vous sur les filières paille et chanvre ont été organisés, l'un à Châteauneuf en octobre et l'autre à Eymoutiers en novembre.



Fin du réseau cuivre : Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.



Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce

à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement est achevé sur notre commune. **Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe.** Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 27 janvier 2026 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau¹, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre² pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture³.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard le 27 janvier 2026, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 27 janvier 2026. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre⁴. **Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.**

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Pour en savoir plus : <https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

¹ Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

² Pour ceux qui ne pourraient pas être éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

³ En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

⁴ Ou autre solution alternative.

Rénovation énergétique : Attention aux arnaques !

Les particuliers sont exposés à de nombreuses arnaques, notamment sur la rénovation énergétique et les panneaux photovoltaïques.

Voici quelques réflexes à adopter afin de se prémunir des fraudes :

- **Le démarchage téléphonique est interdit depuis 2020 dans le secteur de la rénovation énergétique.**

En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah ou d'un organisme public pour vous démarcher. Y répondre c'est prendre le risque de tomber dans une arnaque.

- Ne rien signer et ne pas donner d'informations personnelles si on vient

vous démarcher (notamment le numéro fiscal).

- Réaliser 2 à 3 devis avec différents artisans (de préférence locaux) pour comparer les prix et prestations avant de signer un devis.

- Les offres commerciales trop alléchantes cachent souvent quelque chose.

- La maintenance est primordiale pour une installation qui dure dans le temps, et à la suite d'une installation à 1€ défectueuse les artisans locaux ne viendront pas assurer la maintenance, ni l'installateur de départ.

Dans le doute, n'hésitez pas à contacter les conseillers de Nov'Habitat 87 pour plus d'informations sur les travaux possibles et les aides officielles existantes.



La Vie de La Commune

Batteuse ACCA

Belle réussite pour cette première édition de fête de la batteuse pour l'ACCA locale. Nostalgie pour certains, découverte pour d'autres, cette fête a rassemblé un large public, avec plusieurs animations, des grillades à midi, et un vrai repas de batteuse le soir.



Fête de l'agriculture



La fête départementale de l'agriculture et la finale départementale de labour ont eu lieu sur la Commune en 2023. Cette fête organisée par les Jeunes Agriculteurs du canton de Pierre-Buffière a permis de rassembler les passionnés et faire connaître le monde agricole d'hier et d'aujourd'hui.

Ambiance festive pour la veille de la rentrée, et pari réussi pour les Jeunes Agriculteurs du canton de Pierre-Buffière. Un public nombreux est venu assister aux concours de labour cantonal et départemental, et aux différentes animations proposées, dans le magnifique cadre du Grand Bosviger.

Concours de pétanque

C'est une nouvelle fois un carton plein pour le concours de pétanque du mois de septembre organisé par la Pétanque Saint-Pauloise. 30 équipes ont pu se disputer le cochonnet toujours dans une ambiance conviviale.



Pot d'accueil des nouveaux habitants

La commune a enregistré une quarantaine d'arrivées en 2023, et tous ces nouveaux habitants étaient conviés à un pot de bienvenue le samedi 30 septembre à la salle des associations. L'occasion de connaître les membres du conseil municipal, et de découvrir la commune et les activités proposées par les différentes associations présentes sur le territoire.



Rando nocturne Saint-Paul Gym



Saint-Paul Gym a organisé sa première randonnée nocturne le samedi 7 octobre. Equipés de bracelets fluos fournis par le club, et de lampes frontales, les marcheurs se sont élancés sur un parcours de 6 km. Les ululements des chouettes hulottes ont rythmé cette soirée qui s'est achevée à l'arrivée autour d'un beau buffet gourmand à la salle des associations.

La Vie de la Commune

Graines au vent

Troisième édition de ce rendez-vous de la biodiversité et de la nature dans tous ses états.



Les expositions prêtées par la Ligue de Protection des Oiseaux, le Pôle Nature Limousin, le Groupement Mammologique et Herpétologique du Limousin et le SYDED ont permis aux enfants de l'école et aux visiteurs de se familiariser avec la faune sauvage de notre région et de mieux comprendre les enjeux de la protection de la nature et de la biodiversité.

Le vendredi soir a eu lieu la projection du film, « A tous les étages », réalisé par la LPO, qui présente la nécessité de la sauvegarde des haies.

Le samedi 14 octobre, Saint-Paul Rando nous a emmenés à la (re)découverte de nos chemins, et le soir, Guy Labidoire, bénévole à la LPO a animé une balade passionnée et passionnante à la rencontre des oiseaux de la tombée du jour.

Le dimanche, de nombreux stands accueillait les visiteurs: la Fédération de Pêche 87 avec son simulateur, sur lequel tout le monde a pu tester ses aptitudes. Sur le stand du syndicat l'Abeille Limousine on a pu tout savoir sur



la vie des abeilles grâce à la ruche pédagogique, et même fabriquer sa bougie en cire. Aquaverdier nous a fait découvrir l'aquaponie, Callune ses tisanes et hydrolats, le Coudert des Charmilles ses derniers fruits rouges de la saison et ses splendides fleurs.



Enfants et adultes ont pu s'amuser avec les grands jeux en bois, et les trois finalistes du concours de soupe ont remporté des plants de haies fruitières offerts par « La Pépinière à fruits », nouvellement installé à Saint Bazile. Le stand d'échanges et trocs de plantes et de graines a remporté un franc succès. Merci à Luce qui trie, répertorie et conseille avec compétence et gentillesse tous les amateurs. Pour rappel, la grainothèque, installée à la bibliothèque de Saint-Paul, vous permet de déposer et/ou de prélever gratuitement toute l'année des graines pour enrichir vos jardins et potagers avec les conseils bienveillants de Jessica.



En résumé, une belle réussite, et de nombreuses idées pour enrichir la quatrième édition en 2024 !

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

Réunion de prévention avec la gendarmerie



L'après-midi Jeux et Papotages du mois de novembre a donné lieu à une réunion d'information animée par la gendarmerie sur la sécurité et la prévention. Plusieurs thèmes ont été traités, des cambriolages aux cyberattaques, en passant par les démarchages abusifs... Chacun a pu poser toutes ses questions, des conseils ont été donnés. Les échanges ont continué autour d'un goûter offert par la municipalité.

Concours de belote ACCA



44 équipes se sont affrontées sur 4 parties lors du concours de belote de l'ACCA. La traditionnelle soupe à l'oignon a clôturé la soirée, après la remise des lots, pour la plupart d'origine locale (ACCA, commerçants et producteurs locaux).

La Vie de La Commune

Téléthon

Plusieurs associations de Saint-Paul se sont mobilisées du 8 au 10 décembre pour le Téléthon.

Les animations ont commencé le vendredi soir avec un concert à l'église de la chorale Melodia du Palais-sur-Vienne.



Malgré une météo peu favorable le samedi, le four à pain du Métayer a attiré curieux et gourmands, et toutes les boules de pain ont été rapidement vendues.



De nombreuses animations étaient proposées à la salle des associations : vente de pâtisseries et de vin chaud, braderie de livres, vente de créations de patchwork, tombola, initiation au self défense, récital de guitare...

Les pluies torrentielles du samedi ont empêché la course des enfants. Le week-end s'est terminé avec les randonneurs qui ont bravé les averses avant de se retrouver autour d'un bon chocolat chaud. Toutes les animations du week-end ont permis de collecter 2 000 € au profit du Téléthon.

Noël au RPE

Carolina POUPON, l'animatrice du Relais Petite Enfance, avec l'aide et la complicité des assistantes maternelles, a préparé une matinée festive pour les bambins : jeux, chansons, jeux de doigts, théâtre d'ombres... Les parents des enfants étaient invités à venir partager ce moment convivial qui s'est terminé par un goûter.



Soirée de Noël de la Marelle

La Marelle avait invité Igor le magicien pour sa soirée de Noël. Igor est aussi sculpteur de ballons, il a offert à tous les enfants des ballons de toutes formes et de toutes couleurs, avant de monter sur scène pour les émerveiller avec ses tours de magie. Le Père Noël était très attendu, il n'a pas manqué le rendez-vous, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.



Le Conseil Municipal des Enfants à l'Assemblée nationale



Le mercredi 15 novembre, les huit jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants, accompagnés par dix membres du conseil municipal des adultes et les deux secrétaires de mairie, prenaient le train – une première pour certains ! – en direction de Paris. Ils répondaient à l'invitation que Stéphane Delautrette, député de notre circonscription, leur avait lancée lors de la cérémonie des vœux.

Le trajet à pied entre la gare d'Austerlitz et l'Assemblée Nationale, sous un magnifique ciel bleu, leur a permis de longer les quais de la Seine et d'admirer quelques-uns des monuments de la capitale. Après une pause revigorante au restaurant, le groupe était accueilli à l'Assemblée Nationale par Morgane, agent

conférencière. La visite démarrait à la salle de projection, pour un film qui explique le pouvoir exécutif, législatif, la différence entre projets et propositions de loi, entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, les commissions permanentes, leur composition et leur fonctionnement...

Stéphane Delautrette nous a rejoints et nous a accompagnés tout au long de la visite : la grande rotonde, d'où les journalistes accèdent à leur salle de travail ou à leur tribune pour suivre les séances, la salle des Quatre Colonnes, avec les bustes de Jean Jaurès et d'Olympe de Gouges, l'hémicycle, la salle des Pas-Perdus où les jeunes élus ont été frappés par la solennité de l'entrée de la présidente de séance entre deux rangées de gardes républicains, la cour de l'Hôtel de Lassay ... Deux heures de visite très appréciée par tous les participants. A la sortie de l'Assemblée, petit tour à pied vers la tour Eiffel, le Trocadéro, le pont de l'Alma et son zouave, avant de descendre prendre le RER pour retourner à la gare. Une journée bien remplie, qui comptera dans le parcours de citoyenneté des jeunes élus !

Atelier décors de Noël



Le traditionnel atelier de fabrication de «décors de Noël» a permis à petits et grands de démontrer leur esprit créatif ! Le bouleau de la route des Bessades tombé lors du coup de vent du 4 novembre a été aussitôt recyclé en bonhommes de neige ! Toutes les décors réalisées avec des objets de

récupération et des éléments naturels ont été installées par les artistes et les élus dans les sapins du bourg, préalablement installés par les agents communaux.



Michèle Gay récompensée pour son engagement

Michèle GAY assure la présidence de Saint-Paul Gym depuis huit ans maintenant, et elle n'a eu de cesse de faire évoluer le club, en proposant de nouvelles activités. Dans le cadre de la semaine mondiale du bénévolat, la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif ont récompensé Michèle pour son engagement, notamment dans le cadre du Sport-Santé.



La Vie de La Commune

Mise en place d'une permanence France Services



Depuis le mois d'octobre 2023 la Maison France Services de Saint-Léonard-de-Noblat propose des permanences à la mairie de Saint-Paul tous les 1^{ers} lundis du mois.

La Maison France Services permet d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé logement, énergie...

Cyndèle vous reçoit à la mairie de Saint-Paul le 1^{er} lundi du mois, de 9h30 à 12h00. Accueil uniquement sur rendez-vous au 05 19 09 00 70 ou par mail : noblat@france-services.gouv.fr.

Ateliers numériques en 2024 : constitution d'un nouveau groupe

Vous voulez découvrir les usages du numérique ou les approfondir ? Vous envisagez d'acquérir du matériel (ordinateur, tablette, smartphone) ? Vous voulez être autonome sur votre matériel et vos usages ?

L'Escalier, tiers-lieu à Saint Léonard de Noblat, en partenariat avec la Communauté de communes de Noblat, vous propose de suivre des ateliers numériques **gratuits à la salle municipale de Saint Paul.**

En janvier 2024, nous constituons de nouveaux groupes pour des personnes débutantes aussi bien sur un ordinateur portable que sur un smartphone ou une tablette.

Comment ça se passe ?

> Des ateliers de 6 personnes maximum pour permettre à chacun de pratiquer tranquillement : un petit peu de théorie, beaucoup de pratique et d'exercices ludiques.

> 2 heures d'ateliers par semaine à la mairie de Saint Paul animés par un conseiller numérique France services. L'Escalier fournit un PC portable ou une tablette pour ceux et celles qui n'en n'ont pas.

Vous êtes intéressé pour participer à ces ateliers, n'hésitez pas à prendre contact avec L'Escalier au 07 66 87 35 67 (Claire Gendronneau)

mednum@lescalier87.org

Commémoration

Comme tous les ans, aux côtés des élus du conseil municipal et du Conseil Municipal des Enfants, les élèves du cours moyen ont participé à la cérémonie du 11 novembre avec la lecture des lettres de poilus.



Jeux et Papotage

Les après-midis **Jeux et papotage** repartent en 2024 ! Malgré le Covid et la gastro, la réunion de janvier a accueilli une quinzaine de joueurs de belote, scrabble... qui ont ensuite partagé la galette des Rois. **Jeux et papotage**, c'est tous les premiers mercredis du mois, et ouvert à tous. Le 7 février, il y aura les crêpes !



Nouveaux commerces ou services

■ Chaque jeudi, vous pouvez désormais retrouver le **Food Truck «Le Petit Vagabond»** devant la salle des associations. Il vous propose de la cuisine locale et de saison à emporter. Réservations au 07 82 05 73 97 ou 06 44 88 09 42 ou directement sur place.

■ Le **Food Truck Pizz'Appetit** est présent chaque mercredi devant la salle des associations également. Tél 06 11 17 79 09.

■ Les Éts Magnaval

Dans le précédent bulletin, lors de l'annonce du changement de propriétaire de L'entreprise MAGNAVAL par l'entreprise SAS FAURE APPRO, nous avons un peu hâtivement oublié de préciser que l'entreprise MAGNAVAL conserve ses activités de : Négoce paille et fourrage, vente amendement et épandage, transport public et privé (licence n° 2022/750000212).

Tél : 06 18 07 06 01 et 06 07 44 75 21

Du côté de l'école

Rentrée



113 élèves ont fait leur rentrée en septembre à l'école communale. Il n'y a pas de changement dans l'équipe enseignante. Au niveau de l'encadrement périscolaire, on note l'arrivée de M. Mathieu Travaillard, qui anime la garderie du matin et du soir, ainsi que le temps de la pause méridienne au restaurant scolaire.

Activités périscolaires



La municipalité continue à proposer des activités périscolaires le soir après la classe. Deborah David, élue en charge du périscolaire, veille à proposer des ateliers riches et variés. Animées par des bénévoles des associations communales ou des intervenants associatifs amateurs ou professionnels, ces activités sont entièrement gratuites pour les familles. Une étude surveillée est proposée aux élèves de l'élémentaire le lundi et le jeudi soir, encadrée par un groupe de sept retraitées bénévoles, qui ne demande qu'à s'étoffer. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous êtes intéressé(e) !

Jeunesses Musicales de France



Le premier spectacle de la délégation JMF de Saint-Paul a permis à 280 élèves de Saint-Paul et de 4 autres écoles voisines d'entendre le duo Canopée. Laura Rouy à la guitare et Pauline Ngolo au violoncelle les ont charmés par un répertoire tantôt fougueux tantôt doux et léger, et les ont intrigués par leur drôle de façon de gratter, frotter, frapper, glisser sur leurs instruments.

Passage du Père Noël

Comme tous les ans, les enseignants avaient confié à la municipalité une lettre pour le Père Noël. Le jour des vacances, le vieux bonhomme rouge est passé dans chaque classe, où il a pu discuter avec les enfants, avant de remettre un livre à chacun d'eux.



Restauration scolaire



Une réunion mi-octobre a permis aux familles qui le souhaitent de venir découvrir le fonctionnement de ce service : approvisionnements, élaboration des menus, les recettes sans viande et sans poisson, l'organisation des services ...

Nous sommes en 2023 à près de 80 % d'approvisionnements en produits de qualité dont 47 % de produits issus de l'agriculture biologique (objectifs de la loi Egalim : respectivement 50 % et 20 %). La démarche qualité s'ouvre cette année aux produits de la mer, avec depuis novembre un approvisionnement en poisson frais auprès de Lemosin marea à Meuzac.

Les menus sont élaborés selon les grilles du Plan National Nutrition Santé, et les deux agents en cuisine, Nathalie Baborier et Sandrine Hébras, suivent régulièrement des formations sur l'équilibre alimentaire, les nouvelles recettes avec protéines végétales....

La commune adhère depuis ce début d'année au programme européen LFE (Lait et Fruits à l'École), qui va permettre de percevoir – sous conditions – une aide européenne pour la distribution de lait et produits laitiers et de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

Les Associations

La municipalité a convié les présidents des associations pour une rencontre en ce début d'année, afin d'évaluer leurs besoins, d'établir le planning des manifestations et de préciser les moyens mis à leur disposition par la commune. Chaque association est invitée tous les ans à nous communiquer un article, que nous publions ici in extenso.

ACCA

LA CHASSE, CŒUR DE BIODIVERSITÉ

La chasse a besoin d'être expliquée afin d'éviter des malentendus :

Beaucoup de gens assimilent la passion des chasseurs à une tradition d'arrière-garde, fondée sur le simple fait de tuer des animaux. Tuer des animaux et les déguster et une évidence pour les chasseurs et ce serait une grosse erreur de penser que leur action se résume à un simple constat. La chasse durable qu'ils pratiquent, a une fonction dans une approche écologique moderne des territoires. Il faut peut-être réapprendre à dialoguer entre deux mondes qui ne se connaissent plus ou se critiquent. La France a des valeurs de tolérance et de liberté qui lui ont permis de construire un modèle démocratique envié par de nombreux pays dans le monde, il ne faudrait pas que ces deux parties (chasseur et non chasseur) se fracturent définitivement, il faut vraiment se réconcilier, être à l'écoute. La chasse est une organisation unique

au cœur des territoires encadrés et organisés. La chasse est une chance pour nos villages, les chasseurs dynamisent la vie associative des campagnes, fortement engagés dans la vie locale, ils organisent des manifestations de convivialité comme le fut cette année par la manifestation « Chasse et Campagne en fête » avec batteuse à l'ancienne où l'on a pu remémorer la mémoire des anciens et une découverte pour les plus jeunes. L'association est déjà en train de réfléchir pour une 2^{ème} édition avec plus de projets, sans oublier son traditionnel concours de belote. L'association tient à remercier les bénévoles et donateurs qui sans eux les manifestations ne pourraient avoir lieu un grand merci à tous et rendez-vous l'année prochaine. Pour terminer l'ensemble du Conseil d'administration vous souhaite une belle année 2024.



À Fleur de pierre



Le lavoir de Beaumont

L'association A Fleur de Pierre poursuit ses activités de mise en valeur et préservation du petit patrimoine ainsi que l'entretien de quelques massifs de fleurs.

Le lavoir de Beaumont, la pêcherie de la Petite Gardelle et le puits de Ribière Bost ont été nettoyés à plusieurs reprises, ainsi que le massif de la croix du Chambord et celui du cimetière.



Cuisson du pain pour le téléthon

Le four à pain communal a été mis en chauffe deux fois cette année, à l'occasion de la fête de l'âne et le week-end du Téléthon. Ces 2 manifestations, très bien organisées par les bénévoles, ont connu un franc succès. Nous tenons à remercier les deux boulangeries de la commune qui nous ont fourni les boules de pain à cuire. Nous vous donnons rendez-vous en 2024 !



Parterre de fleurs de la croix du Chambord

Saint-Paul Rando



Pour Saint-Paul Rando la saison a redémarré début septembre avec de nouveaux adhérents, que nous saluons, et de nouvelles destinations telles que Bormie, Nedde, Séreilhac, Royères de Vassivière et bien d'autres. La sortie annuelle, un peu plus longue que d'habitude, nous conduira dans le Cantal, à Murol, pour le week-end de l'Ascension.

Les sorties régulières du club ont lieu deux fois par mois, le calendrier est communiqué aux adhérents en début de saison.

Les balades du lundi créées il y a deux ans ont pour but de permettre à tous les publics de pratiquer une activité sportive douce tout en profitant de la convivialité du groupe.

La cotisation est maintenue à 15 € pour la saison.

Présidente : Christiane Chabrely

Secrétaire : Virginie Pellan

Trésorier : Pierre Barget

Tous renseignements au : 06 04 06 83 41

Les Associations

Association Agréée de Pêche et de Protection Aquatique : « La Roselle »

L'AAPPMA « La Roselle » possède un agrément ministériel qui lui permet d'exercer des missions de service public ; en plus de la gestion piscicole et halieutique, les pêcheurs interviennent dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de la protection des milieux aquatiques.

Le domaine d'intervention est celui du bassin de la Roselle et de ses affluents, situé sur les communes de St Paul, Eyjeaux, St Bonnet Briance, St Genest sur Roselle et St Hilaire Bonneval. L'association regroupe 150 membres actifs.

En 2023, une intervention a eu lieu à l'école de St Paul auprès des CM, avec connaissance de la rivière, du cycle de l'eau, et initiation à la pratique de la pêche.

Une deuxième tranche de travaux de remise en état s'est déroulée sur l'Anguienne, opération qui a mobilisé de nombreux bénévoles ainsi que le RIS de Bujaleuf. Ces travaux d'intérêt général sont financés à 85% par les pêcheurs.

Composition du bureau :

Président : Gabriel Roux

Vice-Pdt : Jean-Claude Narbonne

Secrétaire : Paul Duchez

Trésorière : Sabine Vincent

Membres : Julien Roux – Clément Vincent

Association des artisans et commerçants

Cette année encore l'association des Artisans et Commerçants vous propose la traditionnelle **soirée cabaret** qui se déroulera le samedi 20 AVRIL 2024 à 19 h, avec la troupe de SAUVIAT, REVUE PRESTIGE, accompagné d'un repas concocté par nos commerçants et artisans.

Réservation à :

l'UTOPIE, l'ATELIER DU BOUCHER, SPAR,

Pierre CHAUMEIL 06 10 30 79 51

Christopher LEFEBVRE 06 62 72 82 61

Vos Artisans et Commerçants vous souhaitent une bonne année 2024.

GVAF

Le samedi 2 septembre 2023, se tenait à Saint Paul, la **fête de l'Agriculture**, organisée par les Jeunes Agriculteurs de la Haute Vienne. Une foule s'est rendue sur place pour profiter de toutes les animations proposées : concours de labour, matériels agricoles, jeux pour enfants, animaux,... Le GVAF a participé à la préparation de cette belle manifestation dans la joie et la bonne humeur.

Les nombreux bénévoles ont notamment confectionné et servi les quelques 500 repas du midi qui ont été pris sur place. Un grand merci à tous ces bénévoles sans qui rien ne serait possible !

Après de longues années à la tête du GVAF, Bernadette LACHAUD cède sa place à Angélique CHABRELY.



Foot sud 87



Club de foot de notre territoire regroupant les communes de Saint Hilaire, Pierre-Buffière, Saint-Paul, Saint Genest-sur-Roselle et Saint Bonnet-Briance, FOOT SUD 87 porte des valeurs basées sur le respect et le partage du sport auprès de ses 171 licenciés. Proposant à tous et toutes, de 5 à 77 ans un encadrement et des matchs en compétition pour le plaisir du Football. Portée par une équipe de bénévoles et le soutien des collectivités FOOT SUD 87 réalise de bons résultats sportifs sur toutes ses catégories.



En plus de l'animation sur les terrains de notre territoire, FOOT SUD 87 organise des événements festifs ouverts à tous (Marché festif, Soirée Halloween...).

Que vous souhaitiez faire du football, faire partie d'une équipe ou juste pour le plaisir du sport en général, rejoignez-nous, vous êtes tous et toutes les bienvenu(e)s

Contact.footsud@gmail.com ou Facebook : foot sud 87

Présidente : Cécilia SOKOLIK

Trésorière : Stéphanie MAYAUD

Secrétaire : Romain LARUE

Les Associations

LA MARELLE



La Marelle est une association de parents d'élèves qui œuvre depuis bientôt 30 ans : son but est de participer

aux financements de différents projets (cinéma, arts, voyage scolaire...) portés par les enseignants mais aussi d'offrir aux enfants et à leur famille de beaux événements festifs tels que la fête d'école, la fête de Noël, le loto...

L'année 2023 fut une année riche en termes de manifestations pour l'association. Nous avons eu le plaisir de participer à la fête de l'âne en mai, d'organiser, en juillet, une fête d'école sur le thème des aventuriers : on peut dire que la fête portait bien son nom, car il a fallu beaucoup de courage et d'engouement aux bénévoles pour préparer cette fête, à TOUS les enfants et leurs familles, sous la pluie. Leur persévérance fut récompensée par l'accalmie au niveau du ciel et par la joie et le sourire des enfants.

L'argent récolté lors des différentes manifestations nous permet encore cette année d'offrir un spectacle à tous les enfants et leurs familles pour la fête de Noël le 22 décembre.

Le Patch' Paulois

Elle était notre présidente, mais surtout notre amie. Elle nous apportait sa bonne humeur, ses idées et son dynamisme. Nicole Fougeras Lavergnolle nous a quittées en avril 2023. Malgré le grand vide qu'elle a laissé, nous avons poursuivi l'activité de notre association.



Une fois l'effervescence de l'exposition réalisée à l'occasion des 20 ans du club retombée, nos machines à coudre n'ont pas eu le temps de souffler et les nouvelles idées n'ont pas manqué d'affluer.

En plus de nos rencontres hebdomadaires, nous avons organisé plusieurs journées à thèmes, animées par des artistes textiles ou des adhérentes du club.

Nous avons aussi exposé nos œuvres lors de la traditionnelle fête de l'âne de la commune.

Cette année a aussi marqué le retour de notre participation aux ateliers périscolaires : ce sont 6 élèves de CM2 qui ont pu repartir avec des cartes de vœux et autres suspensions sur le thème de Noël qu'ils ont réalisées eux-mêmes.

Les projets ne manquent pas : d'autres journées à thèmes seront organisées, ainsi que des stages pour celles qui le souhaitent.



Nous espérons que les yeux des petits et des grands brilleront lors de cette soirée

Nous vous donnons rendez-vous pour notre loto le 24 mars 2023.

L'association existe grâce à des parents motivés, impliqués et créatifs.

Nous remercions toutes les personnes qui s'investissent de près ou de loin, pour que chacune de nos manifestations soit une réussite.

N'hésitez pas à nous rejoindre : moments conviviaux et bonne humeur sont au programme.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook et/ou nous contacter via notre adresse mail : lamarellepaul87@gmail.com.

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2024. Qu'elle soit signe de santé, de cohésion, de partage et de tolérance.

Si vous avez une âme d'artiste ou de couturière, vous pouvez venir découvrir nos activités sans engagement les mardis après-midis à partir de 14h dans le local situé sous la salle des associations. Du matériel pourra vous être prêté.

Présidente : Bénédicte CHASTAGNIER 06 80 91 55 91

Secrétaire : Arlette DEPRAT 06 88 05 11 72

Secrétaire adjointe : Anne QUINTARD 06 14 39 72 03

Trésorière : Monique LEMARCHAND 05 55 09 71 34



Les Associations

Saint-Paul Ânes

DEUX NOUVEAUX PENSIONNAIRES AUX PRADELLES



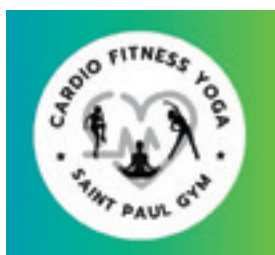
Deux nouveaux ânes sont venus grossir les rangs des pensionnaires déjà en place sur le site prêté par la commune à l'association Saint-Paul Ânes. En effet, le bureau a récemment

décidé d'adopter deux ânes pour soulager l'association A.D.A.D.A., cette dernière agissant sur le plan national pour sauvegarder des ânes abandonnés ou maltraités. Deux membres de l'association de Saint-Paul se sont donc rendus à Ambert dans le Puy de Dôme pour aller chercher deux animaux dont un, Martin (le petit Blanc), arrive directement, par le biais d'autres bénévoles bienveillants, de Gaza où la guerre semble loin d'être terminée. Ces animaux, très grégaires, et souvent plus

sociables que bon nombre de nos contemporains ont immédiatement, et très facilement été intégrés au groupe déjà existant. Nos deux nouveaux arrivants vont pouvoir goûter au calme de notre campagne limousine après le séjour non moins agréable qu'ils ont connu auprès des 320 autres protégés gardés dans différents refuges aux alentours d'Ambert. Il est rappelé à ce sujet que l'association A.D.A.D.A. propose à l'adoption ou au parrainage de nombreux ânes en parfaite santé et, si vous pensez pouvoir les aider, vous pouvez vous adresser au président de Saint-Paul Ânes (Daniel MICHEL au 06 15 27 48 66) qui vous mettra en relation avec les correspondants locaux.

Après l'Assemblée Générale du 25 novembre dernier, le bureau reste inchangé, à savoir : Présidente d'honneur Madame la Maire, Josiane Rouchut, Président-Fondateur Daniel MICHEL, Co-Président Bruno DEGEORGES, Secrétaire Lydia BLAVIER-FORTE, Trésorier Patrick DAVID et Trésorier adjoint Jacques GROLLEAU.

Saint-Paul Gym



L'année 2024, s'annonce plus que jamais comme l'année du sport pour tous!

Avec la dynamique autour des Jeux Olympiques 2024 de Paris, favoriser l'activité physique et sportive au quotidien pour tous, c'est la Stratégie National Sport

Santé, mais c'est aussi et surtout l'âme de notre club.

Nous proposons toujours nos cours habituels :

Nos 3 séances de **yoga et yoga douceur** ont toujours autant de succès. Elles allient respiration, mouvements et méditation, pour gagner en mobilité et en souplesse.

Les séances d'**Activité Physique Adaptés** sont encadrées par un éducateur formé pour accompagner les personnes atteintes de pathologies et s'adaptent aux capacités de chacun. Tous les pratiquants ont adhéré à cette pratique après avoir terminé leur programme passerelle, action portée par notre club avec le soutien de Limousin Sport Santé depuis janvier 2022.

La **Gym douce** rencontre elle aussi un grand succès. Elle est accessible à tous sans limite d'âge et permet de garder une activité physique en douceur .

Notre cours de **Gym cardio fitness** regroupe plusieurs exercices sportifs de remise en forme: enchaînements d'exercices dynamiques, renforcement musculaire, exercices de cardio...



Saint Paul gym, c'est aussi se retrouver pour des moments de partages sportifs et conviviaux: nos sessions formation PSC1 (premiers secours civique), notre 1^{ère} randonnée semi-nocturne gourmande ont reçu un franc succès. Les différentes activités de découverte proposées par le club la saison dernière, nous ont permis de créer deux nouvelles disciplines ...

Une séance de **Kung fu enfants** le mercredi après midi : Cet art martial, synonyme de partage, de respect, écarte volontairement l'esprit de compétition et favorise le dépassement de soi et la gestion des émotions.

Une séance de **Chi Cong/Tai Chi** le mercredi soir : Le Tai Chi est une discipline corporelle dérivée des arts martiaux. On appelle Chi Cong des mouvements venus d'une gymnastique douce fondée sur la circulation du Chi (énergie vitale) et Cong [exercice]. Des mouvements lents, des exercices respiratoires et la concentration composent cette pratique.

Vous trouverez sûrement une activité qui vous correspond ! **N'HESITEZ PLUS, BOUGEZ et VENEZ NOUS RENCONTRER** pour partager de supers moments de convivialité !!

Retrouvez toutes notre actualités, horaires des cours, dépliant de nos activités, nos événements à venir sur notre page **Facebook Saint Paul Gym**. Ce qui vous attend cette saison: la découverte du cross fit, séance de sophrologie, le spectacle de la troupe des Marmottes , une nouvelle session de formation PSC1 ...

Belle année sportive à tous !



Les Associations

Saint-Paul Running

Cette année, plusieurs adhérents ont participé à des courses régionales. Cela a permis de faire connaître notre association.

Plusieurs coureurs sont également venus nous rejoindre. Chacun peut s'entraîner à son rythme dans une ambiance conviviale. Nos entraînements se déroulent au stade les mercredis soirs à partir de 18h30 et les dimanches matins dès 9h30. Depuis la rentrée, une section VTT s'est mise en place suite à la demande de personnes qui souhaitaient nous rejoindre mais qui ne se sentaient pas à l'aise avec la pratique de la course à pied.

Enfin, suite à une entente avec la course N3L (ASL Feytiat), nous tenions à remercier tous les bénévoles et jalonneurs qui s'investissent. En espérant vous voir nombreux et nombreuses à nous rejoindre.

Sportivement

Éric GUITARD - Président de l'Association Saint-Paul Running 06 24 16 30 61



Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière



Le 25 Mars 2023, le comice agricole s'est tenu à Pierre-Bufferière sur le site de Chabanas. Tous les membres du Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière se sont mobilisés

pour vous proposer un événement de qualité.

Le concours de la race bovine Limousine a accueilli plus d'une vingtaine d'éleveurs passionnés qui ont présenté une centaine d'animaux reproducteurs bovins Limousin. Le rassemblement de vieux tracteurs, les voitures du Retro Racing Club, le matériel agricole ont grandement participé à la satisfaction du public toujours nombreux. Les consommateurs ont apprécié retrouver le stand

de vente de viande bovine et ovine locale. La partie restauration allant du casse-croûte matinal à une chaleureuse soirée en passant par le repas de midi a été assurée par les Jeunes Agriculteurs ; bravo à eux.

Le GVA, le GVAF et nos nombreux et fidèles bénévoles, participent à la réussite de cette journée et nous les remercions chaleureusement. Nous remercions également la Municipalité de Pierre-Bufferière pour son aide précieuse ainsi que tous les annonceurs qui nous accordent leur confiance.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 30 Mars 2024 à Saint-Paul pour la Journée des Viandes Limousines avec le comice agricole et la vente de viande.

Le Syndicat d'élevage de Pierre-Bufferière, son président et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.

S.I.P.R.A.D.



Le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, des secteurs de Pierre Bufferière et Saint Germain les Belles, est une association loi 1901 qui intervient sur Boisseuil, Château Chervix, Eyjeaux, Glanges, Magnac Bourg,

Meuzac, Pierre Bufferière, La Porcherie, Saint Bonnet Briance, Saint Genest sur Roselle, Saint Germain les Belles, Saint Hilaire Bonneval, Saint Paul, Saint Vitte sur Briance et Vicq sur Breuilh .

Le prix du repas fixé à 9.60 € depuis juillet 2023, devrait rester le même pour 2024. En effet, nous faisons notre maximum pour maintenir ce service abordable malgré les augmentations que nous subissons sur nos 3 plus gros postes : carburant pour la livraison, alimentation et salaires des livreuses.

Le service est compatible avec l'APA et l'aide sociale. Un tarif réduit pourra être appliqué aux personnes

bénéficiant de l'aide sociale du Conseil Département (Sur présentation de justificatif).

Selon le besoin, la livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente, 7/7 jours ou quelques jours par semaine. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées. .Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine.

Mais rien n'est figé : il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons.

En 2022 et 2023, la sollicitation du service est restée aussi importante que pendant les grosses périodes de covid avec une moyenne de 54 repas par jour. Nous avons servis 20380 repas en 2022 dont 2321 sur la commune de Saint Paul.

Pour tous renseignements :

Astier Martine (Présidente) 06 03 22 04 74

Agenda 1^{er} semestre 2024

20 et 21 janvier	Exposition « Un train peut en cacher un autre » montée par le Pays d'Art et d'Histoire de Monts et Barrages	30 mars	Comice Agricole
27 janvier	Cérémonie des vœux	6 avril	Printemps Culturel : cirque avec la compagnie L'X
28 janvier	Repas des aînés	12 avril	Spectacle de l'école
3 février	Formation aux premiers secours	20 avril	Soirée cabaret organisée par l'association des commerçants et artisans
9 mars	Printemps Culturel : Théâtre avec la compagnie l'Hippocampe	11 mai	Concert des Musiques Actuelles de l'École de Musique de Noblat
Du 9 au 16 mars	Exposition de Maëlle Huguen	18 et 19 mai	Fête de l'Ane
16 mars	Printemps Culturel : Musique - Rencontres de deux harmonies	31 mai et 1 ^{er} juin	Gala de danse sur studio AEF
23 mars	Soirée théâtre organisée par Saint-Paul gym	11 Juin	Soirée de commémoration du 80 ^{ème} anniversaire de la libération du camp, avec l'AFMD
24 mars	Loto de La Marelle	20 juillet	Fête organisée par A Fleur de pierre



« Un train peut en cacher un autre », présente les 2 lignes de chemins de fer qui ont traversé le Pays Monts et Barrages : le train « classique », la ligne Limoges-Ussel mise en service entre 1881 et 1883), et l'ancien tramway départemental (ligne n°4 Limoges – Peyrat-le-Château en fonction de 1912 à 1949). **18 panneaux regroupent plus de 200 documents d'archives, photos et cartes**, agrémentés d'explications pédagogiques afin de comprendre ces modes de transport qui ont révolutionné la vie sur ce territoire rural entre la fin du XIX^e siècle et les années 1950.

Horaires d'ouverture de l'expo : samedi 20 et dimanche 21 de 15h à 18h, avec visite guidée gratuite à 15h30 - mercredi 24 de 9h30 à 11h30 - jeudi 25 de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h.

Printemps Culturel

■ 9 mars Théâtre avec La Compagnie l'Hippocampe

Cinq ans après « Un drôle d'Alaska », La Compagnie de l'Hippocampe revient à Saint-Paul, avec une nouvelle pièce, « Tous nos vœux de bonheur ».



■ 16 mars Rencontre des harmonies municipales de Limoges et de Marmande

Nous accueillerons cette année encore l'Harmonie Municipale de Limoges, à l'occasion d'un week-end d'échanges avec l'Harmonie Municipale de Marmande.



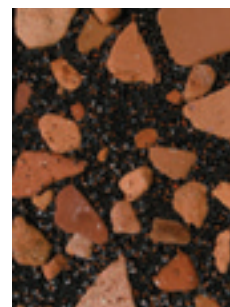
■ 6 avril L'X Farfelu forain

Enseignant à « Rue du Cirque » à Saint-Junien, Alex anime cet hiver un atelier périscolaire à l'école de Saint-Paul. Il présente un spectacle où tous les arts du cirque se mêlent.



■ Du 9 au 16 mars Exposition de Maëlle Huguen « Trésors de récup' »

Ramasser, garder, transformer... c'est ce que s'emploie à faire Maëlle Huguen. L'artiste, originaire de Bretagne, et maintenant installée à Saint-Paul, expose ses œuvres réalisées à partir de matières brutes, en grande partie récupérées, ou glanées dans la nature.



Comice agricole

Le Comice agricole est de retour à Saint-Paul le dernier week-end de mars : présentation d'animaux, concours bovin, vente de viande, repas des Jeunes Agriculteurs sous chapiteau à midi, et repas festif le soir à la salle des fêtes de Saint-Paul.

État Civil

L'article 9 du Code civil, qui prévoit que « Chacun a droit à sa vie privée » règlemente la publication des actes d'état civil (naissance, mariage, décès). Seuls les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissance et de mariage nécessitent l'accord des parents et des futurs époux : ne sont publiés ici que les avis de naissances ou de mariages pour lesquels nous avons reçu l'accord de publication. Pour les futurs parents, les parents et les futurs époux qui souhaitent que la naissance de leur enfant ou que l'annonce de leur mariage paraisse dans le bulletin municipal, une autorisation de publication est disponible en mairie.



Naissances

- **DESHORS Inaïa Louise**, née le 22 janvier à LIMOGES
- **ROELENS Syam Aimé** né le 18 juillet à LIMOGES
- **RENON Léonie** née le 10 octobre à LIMOGES

9 naissances ont été enregistrées, avec 3 autorisations de publication

Décès

- **FLACASSIER Marie Thérèse veuve MOULIN** décédée le 23 février, « 194 avenue de Limoges »
- **BARREAU Yvonne Marie Louise** décédée le 06 mars, « 2 rue du 19 Mars 1962 »
- **CLASSE Catherine épouse DUMAINE**, décédée le 28 février, « 4 rue d'Artrat »
- **FAYE Marcelle vve BARDAUD**, décédée le 14 mars, « 29 route d'Artrat »
- **MAYAUD André Pierre**, décédé le 20 mars, « Fondadouze »
- **PEAT Jonathan Charles**, décédé le 23 mars, « 50 avenue de Limoges »
- **MARCHESSOU Andrée Jacqueline épouse TOUTOU**, décédée le 16 avril, « 4 rue du 8 Mai 1945 »
- **BLONDEL Nicole Marie Denise épouse FOUGERAS-LAVERGNOLLE**, décédée le 23 avril, « 10, passage des Jonquilles »
- **FOURNIAUD Marguerite Gabrielle épouse CAILLAUD**, décédée le 10 mai, « Lauzelle, »
- **DELGA Jean-Pierre Louis**, décédé le 5 juin, « 11 rue du Pré Morot »
- **LHERMET Alphonse**, décédé le 10 juin, « 22 rue du Pré Morot »
- **ROUDAUD Jean-Joseph**, décédé le 19 juin, « Le Queyraud »
- **LEVEL Marie-Christine épouse PAUZAT**, décédée le 21 juin, « 7 rue des Ecoles »
- **LAJAUMONT Jean Antoine**, décédé le 29 juin, « Lascaux »
- **CHAMBON Christelle**, décédée le 23 juillet, « 3 rue du Lac »
- **CERVENANSKY Marius Elie Jean**, décédé le 16 août, « 46 route du Menhir »
- **POUYADE Yvonne vve BRUGEAUD**, décédée le 24 septembre, « 1 rue Georges Fourest »
- **BRONDEAU Yves Henri**, décédé le 19 octobre, « 9 rue Georges Fourest »
- **CORNÉE Monique Marie vve CHALOPIN**, décédée le 18 octobre, « Le Grand Chaleix »
- **FAUCHER Jean Claude**, décédé le 31 octobre, « 14 rue d'Artrat »
- **LESSECHE Henri Roger**, décédé le 7 novembre, « Gentaud »
- **DENIS-LAGE Carole Anne**, décédée le 10 novembre, « 7 rue du Tralor »
- **BUGIER Marcelle Léontine vve LAMANDE**, décédée le 7 décembre, « 5 Impasse du Lac »



Mariages

- **WOJCIK Jean-Claude Georges et SCHOTT Véronique Micheline Eliane** : 28 avril
- **SALLET Didier Joël et GRENOULAUD Isabelle** : 29 avril
- **MESTACK Léandre Gérard Frédéric et FRADET Lucille Florence** : 15 juillet
- **BRACHET Yohan et MAHIEUX Jennifer** : 19 août

5 mariages ont été célébrés en 2023, avec 4 autorisations de publication

Quand Saint-Paul-d'Eyjeaux finançait des voyages d'enfants dans les pays de l'Est



L'histoire de Saint-Paul est forcément liée à l'histoire de son pays et de ses méandres politiques ou sociaux. C'est ainsi que l'on voit poindre une curiosité à l'aube des années 50 : l'envoi d'un enfant en colonie de vacances, dans les pays de l'Est, c'est à dire en zone d'influence soviétique à l'époque.

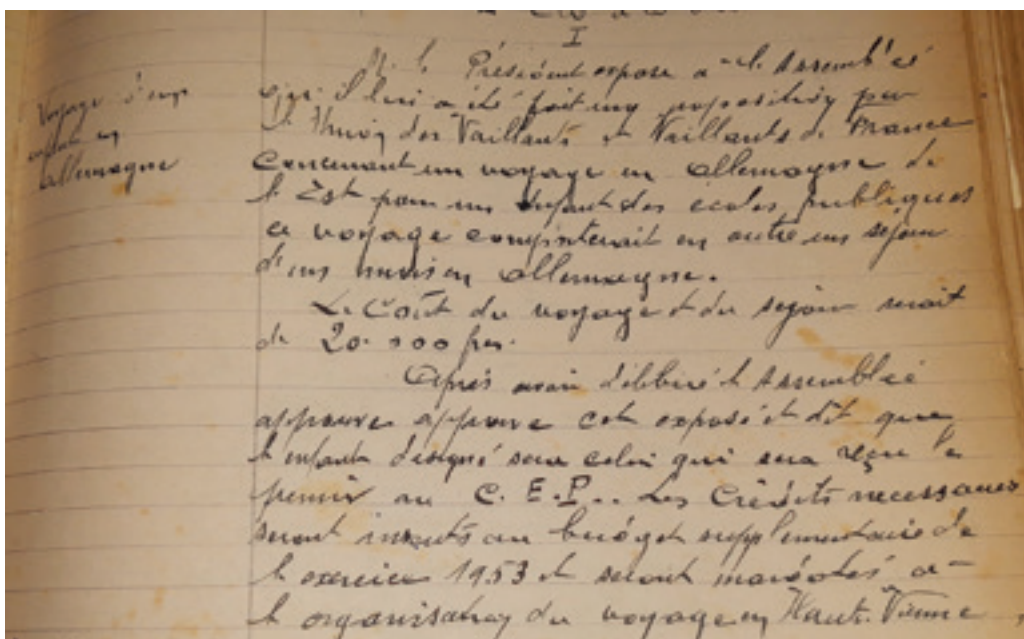
Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Union Soviétique, qui a joué un rôle décisif dans la victoire des Alliés contre l'Allemagne nazie, et dont les troupes

occupent la majeure partie de l'Europe de l'Est, étend son influence de manière spectaculaire. Dans plusieurs pays occidentaux, les communistes deviennent, au sortir de la guerre, et grâce à leur implication dans la Résistance, des acteurs essentiels de la vie politique.

A Saint-Paul, qui s'appelait encore Saint-Paul-d'Eyjeaux, M. André Mouret devient maire en 1947 et le restera jusqu'en 1971. Proche du Parti Communiste Français, il sera également conseiller général du canton de Pierre-Buffière de 1958 à 1970.

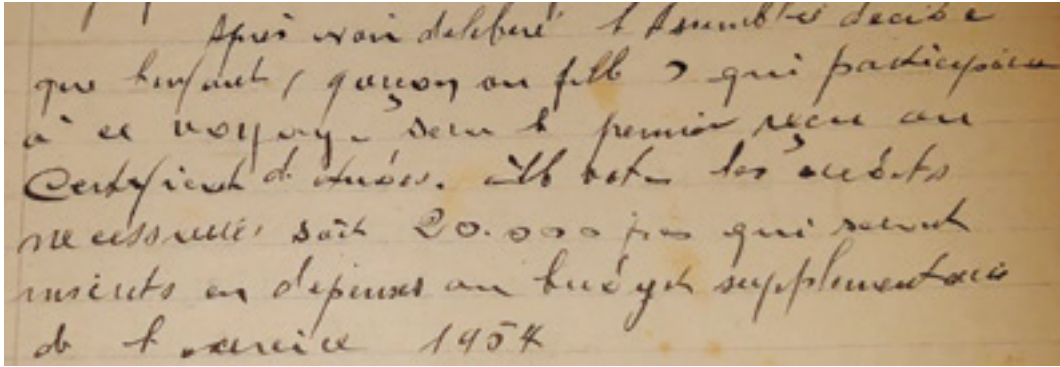
Le 24 mai 1953, le conseil municipal de Saint-Paul vote des crédits « suite à une proposition de l'Union des Vaillants et Vaillantes concernant un voyage en Allemagne de l'Est pour un enfant des écoles publiques »*. Le voyage comporte un séjour d'un mois et « l'enfant désigné sera celui qui sera reçu le premier au Certificat d'Études Primaires »*, c'est à dire un enfant d'environ 13 ou 14 ans. Un crédit de 20 000 anciens Francs est inscrit au budget de l'année 1953 pour que cet enfant puisse intégrer l'Union des Vaillants et Vaillantes et partir via cette organisation en voyage.

L'Union des Vaillants et Vaillantes est une organisation de jeunesse et de colonies de vacances liée au Parti Communiste Français, créée à la Libération, en 1945, autour de l'hebdomadaire *Vaillant*. Vaillant est un journal de bandes dessinées créé en 1945, auquel collaborait José Cabrero Arnal. Il reprenait les planches de Pif le chien publiées dans le journal L'Humanité. Le premier



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

Histoire



Après avoir délibéré l'Assemblée décide
que l'enfant, garçon ou fille, qui participera
à ce voyage sera le premier reçu au
Certificat d'études. Il est précisé les crédits
nécessaires sont 20.000 francs qui seront
inscrits au dépenses au budget supplémentaire
de l'exercice 1954

Il est précisé « garçon ou fille », ce qui n'était pas commun...



Journal VAILLANT 1947

numéro du journal *Vaillant* paraît le 1^{er} juin 1945. Pif y fait ses débuts en 1952 et, en 1969, *Vaillant* deviendra le *Journal de Pif*, puis *Pif gadget*. Les mouvements de jeunesse étaient alors considérés comme une « école de la vie » et les revues de BD un terrain d'affrontement notoire entre mouvements laïques et mouvements catholiques.

L'Union des Vaillants et Vaillantes est donc une organisation laïque d'inspiration communiste, qui imite le scoutisme tout en s'y opposant, car celui-ci était souvent d'inspiration catholique. L'Union rassemble des jeunes de 6 à 15 ans, et se distingue également du scoutisme par le début de mixité qui est pratiqué.

L'Union des Vaillants et Vaillantes deviendra en 1970 "Les Pionniers de France". Au niveau national, tous les ans, un ou quelques groupes de Vaillants étaient envoyés au grand camp de Pionniers d'Artek près de Simferopol en URSS, connu aussi sous le nom de « la République des foulards rouges ».

En février 1954, le conseil municipal de Saint-Paul vote à nouveau un crédit de 20 000 anciens Francs, sur le budget de l'année 1954, pour un nouveau voyage. Cette fois-ci la destination est la Hongrie, toujours dans les pays de l'Est, pour un séjour d'un mois. Il est précisé : « l'assemblée décide que l'enfant (garçon ou fille) qui participera à ce voyage sera le premier reçu au certificat d'études »*. Si l'indifférence quant au sexe de l'enfant est précisée, c'est que ce n'était pas si commun à l'époque...

Le financement de ces voyages disparaît ensuite les années suivantes, et nous avons peu d'informations et aucun témoignage sur les deux premiers. Ont-ils seulement été concrétisés, et pour qui ? Mais peu importe finalement car ces budgets et compte-rendus de conseils municipaux témoignent d'une époque, et d'un projet d'émancipation collective, issu du socialisme et du communisme.

* *Extraits des registres des délibérations*

Si vous avez des infos, n'hésitez pas à contacter la mairie.



